PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 13 juin 2016

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième jour de juin deux mille seize (2016) à 20 h 00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	absent
Suzanne Rhéaume	#6	absente

Tous les membres ont reçu l'avis de convocation selon la loi.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 20h00, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

<u>2016-06-154.2 Émission emprunt par appel d'offre public - Soumissionnaire gagnant</u>

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2016 au montant de 233 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 82-15. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

44 700 \$	2.37000 %	21 juin 2017
45 800 \$	2.37000 %	21 juin 2018
46 700 \$	2.37000 %	21 juin 2019
47 800 \$	2.37000 %	21 juin 2020
48 900 \$	2.37000 %	21 juin 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2016-06-155.3 Émission emprunt par appel d'offre public - Emprunt par billets

Attendu que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite emprunter par billet un montant total de 233 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
82-15	228 427 \$
82-15	5 473 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 233 900 \$ prévu aux règlements d'embrunt numéros 82-15 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 21 juin 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	44 700 \$
2018	45 800 \$
2019	46 700 \$
2020	47 800 \$
2021	48 900 \$ (à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-06-156.5 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'étant 20h10 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir.gén./sectrés	Ghislaine Daris, mairesse	
********	******	